

## Les murs des écoles québécoises sont-ils des frontières ?

Linda Guerry et Adrien Jouan

Numéro 774, septembre–octobre 2014

Pour une éducation émancipatrice

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/72455ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Guerry, L. & Jouan, A. (2014). Les murs des écoles québécoises sont-ils des frontières ? *Relations*, (774), 18–19.

des jeunes – un changement d'importance qu'il serait possible de développer et de financer au Québec: c'est une question de volonté politique.

## DES PROJETS PARTICULIERS POUR TOUT LE MONDE

Favoriser un rapport différent à l'école, développer un sentiment d'appartenance, stimuler le travail personnel: la recette est connue et déjà, sur le terrain, des milliers d'enseignants s'y emploient. Rognant sur leur période de dîner, arrivant à l'école plus tôt ou la quittant plus tard que requis, ils prennent sur eux la mise en œuvre d'activités parascolaires, de projets spécifiques ou un soutien particulier à l'apprentissage. Mais l'essentiel de ce travail est fait bénévolement: l'école actuelle – avec son cadre horaire étriqué, son ratio professeurs/élèves trop élevé, le nombre insuffisant de professionnels dont elle dispose – ne peut que rêver de ce véritable milieu de vie qu'elle aspire à être.

L'importance du parascolaire dans le rapport que tisse un jeune avec son école n'est plus à démontrer. Rien là de plus normal: il est rare que les intérêts des jeunes soient spontanément tournés vers l'académique! La possibilité de s'investir à l'école, mais dans un domaine non scolaire, est en effet souvent la clé d'un rapport positif avec l'école. C'est ce qui explique la popularité des fameuses «écoles à projets», qui ont proliféré dans le secteur public dans la

La possibilité de s'investir à l'école, mais dans un domaine non scolaire, est souvent la clé d'un rapport positif avec l'école.

foulée d'une concurrence qu'il a été forcé de livrer à l'école privée.

Sport-études, musique-études, danse-études: ça fonctionne. Le problème, c'est que pour dégager le temps nécessaire à une activité complémentaire, il faut la plupart du temps rogner sur le temps scolaire. Et, règle générale, seuls les plus doués seront sélectionnés et auront accès aux projets particuliers, alors que ce sont peut-être les autres jeunes qui en auraient le plus besoin. Par ailleurs, pour financer ces projets, des frais importants sont réclamés aux parents, ou d'exigeantes campagnes d'autofinancement doivent être mises en branle. Clairement, ces initiatives – si précieuses – se greffent à une organisation scolaire qui n'a pas été pensée pour cela.

Le modèle des «écoles à projets» n'est certes pas le seul à considérer. Pour intéresser les jeunes à l'école et favoriser leur apprentissage scolaire tout en mettant en valeur le développement de leurs talents et intérêts, on peut aussi penser à favoriser une intégration des arts et des sports au cursus de toutes et tous, dans une approche plus globale. Mais au-delà du modèle retenu, l'idée est de permettre à l'école de devenir beaucoup plus que le lieu où l'on s'instruit.

Par ailleurs, la réussite scolaire exige nécessairement de la part des élèves un travail personnel régulier et sérieux. Le rôle des parents est certes important à cet égard, mais s'en remettre uniquement à la cellule familiale en espérant que le travail personnel des élèves sera fait de manière suivie, c'est entretenir un certain déni de la réalité. Comment tous

## Les murs des écoles québécoises sont-ils des frontières?

LINDA GUERRY ET ADRIEN JOUAN

À l'automne 2013, peu de temps après la rentrée scolaire, Asma, une enseignante qui réside à Montréal, se met en contact avec le Collectif éducation sans frontières. Elle écrit: «J'ai été très touchée par la situation de Noémie et de sa sœur Amélie, deux fillettes de neuf et cinq ans, jeunes immigrantes sans statut d'immigration et non scolarisées. C'est donc avec un sens du devoir professionnel que j'ai voulu apporter mon soutien à la famille, en offrant des cours de francisation bénévolement et de façon assez régulière. Noémie et Amélie se trouvent dans le calvaire de l'exclusion sociale, privées de leur droit fondamental qu'est la scolarité et de leur épanouissement à la lumière du jour, dans un climat rassurant, comme tous les enfants de leur âge.»

Tombées sous le regard de leur voisine qui leur est venue en aide par solidarité et «par sens du devoir professionnel», Noémie et Amélie font partie des 200 000 à 500 000 personnes sans statut d'immigration (selon les estimations) qui vivent au Canada aujourd'hui. Absentes des discours des partis politiques, invisibles dans la plupart des actions des ONG et dans les médias, ces personnes vivent avec nous et aspirent, comme chacun d'entre nous, à mener une vie normale. Au Canada, cependant, ce n'est pas une «vie normale» qui attend les immigrants sans statut, mais bien une vie compliquée et, parfois, impossible.

Comment porter plainte contre un employeur abusif quand on risque de révéler son statut et d'être expulsé ensuite? Comment accéder aux soins de santé quand les hôpitaux et les cliniques vous refusent? Comment demander l'aide des autorités quand elles risquent à tout instant de vous transformer en coupable? Au Québec, un autre problème s'ajoute: l'accès à l'école primaire et secondaire est soumis à une condition de statut de résidence ou de paiement de frais d'inscription de l'ordre de 5000\$ à 6000\$ par année et par enfant.

Les auteurs sont membres du Collectif éducation sans frontières



Cette seule considération plaide en faveur d'une école capable d'en faire plus à cet égard, car elle est la plus à même de soutenir et d'encadrer le travail scolaire des jeunes qu'on lui confie. Malheureusement, l'économie générale du système actuel l'en empêche souvent. Une fois leurs cours préparés, donnés et évalués, les enseignants n'ont souvent plus de temps et ne disposent pas de l'espace nécessaire pour en faire davantage. Le besoin est pourtant là, comme en témoigne cette véritable industrie de l'aide aux devoirs qui s'est développée. Si l'éducation doit être la priorité des sociétés modernes, il faut revoir considérablement à la hausse les subsides consentis à l'école, pour lui permettre de jouer pleinement un rôle éducatif plus complet. Inutile d'insister sur la

Pierre Pratt, *La Maison Théâtre*, 2002, acrylique sur papier

les parents qui font partie du million d'analphabètes fonctionnels au Québec peuvent-ils encadrer et soutenir le travail scolaire de leurs enfants? Comment les plus démunis économiquement, qui peinent à joindre les deux bouts, peuvent-ils offrir à leurs enfants un environnement privilégiant le travail scolaire?

nécessité d'associer étroitement à ce chantier d'envergure les enseignantes, les enseignants et leurs syndicats, qui devraient être au cœur de la conception d'une nouvelle école.

Voilà un projet collectif d'envergure qui semble bien éloigné de la grisaille politique actuelle. ●

Regardons un instant la situation ailleurs. Dans la plupart des pays européens, l'accès à l'école publique est gratuit pour tous les enfants. Plus près de nous, aux États-Unis, l'accès à l'école gratuite sans discrimination est protégé par la Constitution et par un arrêt de la Cour suprême prononcé en 1982. Ils sont ainsi près d'un million de mineurs sans statut à pouvoir bénéficier d'un accès équitable à l'éducation. Dans plusieurs États, les élèves sans statut qui souhaitent poursuivre leurs études dans des établissements supérieurs peuvent même concourir pour l'obtention de financement. Plus près de nous, en Ontario, la *Loi sur l'éducation* reconnaît le droit d'accéder à l'école pour tous, indépendamment du statut migratoire. De plus, la politique du «*don't ask, don't tell*» («ne demandez pas, ne dites pas»), qui fait en sorte qu'on ne demande pas aux immigrants de révéler leur statut, protège les familles, facilite l'accès et assure la confidentialité des données liées au statut migratoire. Si la question de la facturation de droits de scolarité internationaux pose parfois problème, les commissions scolaires et les écoles ontariennes sont de plus en plus sensibilisées à la situation précaire de ces

familles sans statut de sorte qu'elles se montrent compréhensives, laissant les enfants accéder à l'école sans contrepartie financière.

Interpellé sur cette question, le gouvernement québécois a annoncé de nouvelles directives en juin 2013. Si celles-ci témoignent d'un certain assouplissement, les réalités sur le terrain ont très peu changé. La plupart des enfants sans statut n'ont toujours pas droit à l'école gratuite au Québec, en particulier ceux dont les parents ont un permis de travail ou d'études périmé depuis plus d'un an, ou ceux à qui l'État a refusé l'asile et qui sont interdits de séjour sur le territoire. Pour eux, la seule solution repose sur la bienveillance des services sociaux et des commissions scolaires, ce qui, on en conviendra, est loin de la reconnaissance du droit à l'éducation pour tous les enfants.

Est-ce cela l'école que nous voulons? Il faut changer la *Loi sur l'instruction publique* afin de reconnaître enfin le droit de tous les enfants à l'éducation gratuite, un droit fondamental qu'il est temps de respecter.